



Externats indiens fédéraux

DEMANDES DE PROLONGATION

À propos de la prolongation

Si vous n'étiez pas en mesure de soumettre un formulaire de demande d'indemnisation pour le recours collectif des externats indiens par la date limite du 13 juillet 2022, vous êtes peut-être admissible à une prolongation. Il vous faut :

- Soumettre un **formulaire de demande de prolongation de délai** à l'administrateur des demandes d'indemnisation.
- Le comité des exceptions va revoir et faire une décision pour chaque demande de prolongation.
- Les demande de prolongation acceptées permettent une prolongation de la date limite au **13 janvier 2023**.

Conseils

Confirmez l'admissibilité en examinant l'**annexe K** pour connaître le nom de l'établissement et les années de fréquentation. Note : Une modification a été apportée aux années admissibles pour **trois établissements**.

- Si vous avez des questions concernant l'admissibilité, veuillez communiquer avec l'avocat du recours (Gowling WLG) au dayschools@gowlingwlg.com ou 1-844-539-3815.

Si la date limite du 13 janvier 2023 approche, il est recommandé d'envoyer en même temps le formulaire de demande et le formulaire de demande de prolongation de délai pour s'assurer de respecter la date limite.

Tous les documents mentionnés plus haut sont disponibles à l'adresse indiandayschools.com/fr/ ou en contactant l'avocat du recours au dayschools@gowlingwlg.com ou 1-844-539-3815.

Remplissez le formulaire de demande de prolongation en commençant par la page 1 (renseignements sur le demandeur) et la page 2 (raison de la demande de prolongation) :

Étape 1 : Cochez l'une des trois raisons pour ne pas avoir respecté la date limite : « Personne handicapée », « Contraintes excessives » ou « Circonstances exceptionnelles ».

Étape 2 : Fournissez des renseignements détaillés au sujet de la raison que vous n'avez pas pu rencontrer la date limite du 13 juillet 2022

Étape 3 : Signez, datez et soumettez le formulaire de demande de prolongation de délai à l'administrateur des demandes d'indemnisation par la poste, télécopieur et courriel (détails ci-dessous)

Date limite pour une demande de prolongation de délai

L'administrateur des demandes d'indemnisation doit recevoir le formulaire de demande d'indemnisation et le formulaire de demande d'indemnisation par le 13 janvier 2023 à 23h59 heure normale du Pacifique (HNP). L'administrateur des demandes d'indemnisation **n'acceptera pas** les formulaires soumis après cette date. Vous pouvez envoyer les formulaires par courrier, télécopieur ou courriel :

Deloitte

Administrateur des demandes d'indemnisation

Courriel : indiandayschools@deloitte.ca

Fax: 416-366-1102

Address: PO Box 1775, Toronto, ON Canada M5C 0A2

Pour de **l'aide légale gratuite**, veuillez appeler ou envoyer un courriel à l'avocat du recours (Gowling WLG) au dayschools@gowlingwlg.com ou 1-844-539-3815.

Pour du **soutien gratuit en services de counseling de santé mentale et du soutien en cas de crise**, appelez la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être au 1-855-242-3310 ou visitez espoirpourlemieuxetre.ca.